

CONFLITS ARMES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET RÉSILIENCE DE LA POPULATION LOCALE. - Regard sur la situation de Kalehe de 1997 à 2022 -

Par

Norbert MUCHIGA ZIHINDULA

Apprenant en Sciences politiques et administratives, Université de Kinshasa

RÉSUMÉ

Depuis plus de deux décennies, l'Est de la République Démocratique du Congo est en proie de multiples affrontements militaires. On parle tantôt de guerres d'agressions, tantôt de guerres ethniques ou encore de conflits armés. Ces qualificatifs tentent de décrire des réalités dans lesquelles, pour des raisons personnelles, sociopolitiques, économiques, géopolitiques ou expansionnistes, des hommes sont tués, des femmes sont violées, des enfants sont tués ou abandonnés, des richesses sont pillées au détriment de la population locale..., aux yeux impuissants de l'Etat et de la communauté internationale que beaucoup accusent de complice.

Faisant face à ces réalités, la population du Sud-Kivu, en général, et de Kalehe, particulier, a développé une attitude de résilience, de refus, contre toute soumission d'un pouvoir étranger, d'un pouvoir de groupes armés ou de milices, et réclame une justice sociale qui tient compte de l'équilibre ethnique.

En effet, pour résoudre ce problème récurrent des conflits armés dans la province du Sud-Kivu, en général, et dans le territoire de Kalehe, en particulier, nous avons proposé un mécanisme de transformation de conflit qui passe par cinq principes fondamentaux, notamment : dualité ; donner et recevoir ; but d'ensemble et but individuels ; croissance dans les trois stades successifs et liberté à travers la responsabilité.

Mots-clés : *Conflits armés, conflits interethniques, résilience, population locale*

ABSTRACT

For more than two decades, the eastern part of the Democratic Republic of Congo has been the prey of multiple military confrontations. These conflicts are sometimes referred to as wars of aggression, sometimes as ethnic wars, and sometimes as armed conflicts. These terms attempt to describe realities in which, for personal, socio-political, economic, geopolitical or expansionist reasons, men are killed, women are raped, children are killed or abandoned, wealth is plundered to the detriment of the local population..., to the helpless eyes of the State and the international community, which many accuse of complicity.

Faced with these realities, the population of South Kivu, in general, and of Kalehe, in particular, has developed an attitude of resilience, of refusal, against any submission to a foreign power, to a power of armed groups or militias, and demands social justice that takes into account the ethnic balance.

In order to solve this recurrent problem of armed conflicts in the province of South Kivu, in general, and in the territory of Kalehe, in particular, we have proposed a mechanism of conflict transformation that passes through five fundamental principles, namely: duality; giving and receiving; overall goal and individual goal; growth in the three successive stages and freedom through responsibility.

Keywords: *Armed conflict, inter-ethnic conflict, resilience, local population*

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, la République Démocratique du Congo fait face à des conflits multiformes récurrents, principalement dans ses provinces de l'Est, qui menacent forcément son existence en tant qu'Etat unitaire, sa cohésion comme Nation appelée à partager un destin commun et les efforts de reconstruction. Et, tel que nous le savons, la situation de belligérance à répétition engendra, à n'en point douter, des conséquences humanitaires et économiques déplorables, à savoir les pertes en vies humaines, les violations graves et massives des droits de l'homme ainsi que des règles de base du droit international humanitaire, le pillage des ressources naturelles du sol et sous-sol, la destruction des infrastructures de base, la désorganisation de l'économie, l'enrôlement des enfants soldats dans les groupes armés, les violences sexuelles à l'endroit des femmes et des jeunes filles, les atteintes à l'environnement, le déplacement forcé des populations à l'intérieur et à l'extérieur du pays¹.

Aussi, l'interminable guerre de région des Grands Lacs, les affrontements entre armées étrangères sur le territoire congolais, entre forces étrangères et troupes loyalistes, et entre rebelles avec de groupes armés locaux ; les événements survenus dans les pays limitrophes du Congo, sont une énième triste preuve de cette cécité politique ou simplement humaine des politiques congolaises qui fragilise la République Démocratique du Congo en général et le Sud-Kivu en particulier et qui en fait la proie privilégiée des puissances étrangères et des diverses forces du mal.

En effet, depuis 1996-1998, le Kivu est toujours sous la coupe des violences qui ont revêtu plusieurs formes : agression, occupation, guerre civile, etc. Ces violences dites armées et aussi longues, ayant un caractère durable dans la vie

¹ J. MBAYA KANKWENDA et F. MUKOKA NSENDA, *La République Démocratique du Congo face au complot de la balkanisation*, Ed. ICREDES, Kinshasa, 2013, pp. 23-80.

et de leur gravité, ont un caractère exceptionnel qu'il faut chercher leur explication dans la globalisation, c'est-à-dire dans l'état et dans l'espace, voire les facteurs ou situations géographiques, historiques, ethniques, sociopolitiques et économiques. Cet article traite la question de la résilience de la population du Sud-Kivu, en général, et Kalehe, en particulier dans ce contexte particulier des conflits armés.

Pour la compréhension de cet article, nous avons développé deux concepts principaux, notamment le conflit armé et la résilience.

1. Conflit armé

Le conflit est un fait naturel de l'homme. Il est toujours lié à l'être humain. Le mal du conflit, c'est quand il amène à des incompatibilités. Il est permanent dans tous les secteurs de la vie sociale à différents niveaux et dans des contextes aussi variés. Il n'est pas un accident dans la société, il en fait partie². Donc, faisant partie de la nature humaine³, le conflit est une réalité inéluctable⁴.

Pour cette raison, Thomas Albert précise qu'un organisme n'est vivant que dans la mesure où il provoque involontairement ou non des conflits⁵. S'alignant à cette conception, Jean-Luc Chavanis et G. Marie-José affirment que les conflits sont le signe qu'une organisation vit et évolue⁶. Pour dire autrement, il n'y a pas d'organisations ou de communautés sans conflit⁷.

De manière stricte, quand on parle d'un conflit, on fait allusion à un contentieux sur un ou des points de droit. On entend par conflit, au sens profond ou authentique du terme, l'affrontement de deux ou plusieurs volontés individuelles ou collectives qui manifestent les unes à l'égard des autres une intention hostile et une volonté d'agression, à cause d'un droit à retrouver ou à maintenir⁸. Ces volontés essaient de briser la résistance de l'autre, éventuellement par le recours à la violence. En ce sens, la guerre est l'exemple paradigmatique d'un conflit armé⁹.

² G. SIMMEL, *Le conflit*, Circé, Paris, 1992, p. 8.

³ A. NIYAKIRE, IRANYIBUKA, T., et NDACAYISABA, R., *Résolution pacifique des conflits*. Guide de formation destinée aux leaders communautaires « Imboneza », CDFC, 2013, p. 7.

⁴ J.L. DECKERS et H. VAN DEN STEEN, *Petit guide pratique pour l'usager potentiel de la médiation en entreprise, dans le non marchand, dans les organisations, les institutions et les administrations*, UBMP, SL, SD, p. 5.

⁵ A. THOMAS, cité par J.L. CHAVANIS et M.J. GAVA, *Outils et pratique de la médiation : Dénouer et prévenir les conflits dans et « hors les murs »*, Interdiction, Paris, 2014, p. 18.

⁶ *Idem*, p. 11.

⁷ S. ALINSKY, cité par K. GATELIER, et Ali., *Transformation de conflit. Retrouver une capacité d'action face à la violence*. Charles Léopold Mayer, p. 19.

⁸ H. LETHIERRY, *Des conflits à l'école*, les rixes du métier, Chronique sociale, 2005, p. 14.

⁹ E.M. DOMINIQUE PICARD, *Petit traité des conflits ordinaires*, Le Seuil, Paris, 2006, p. 8.

S'agissant de conflit armé, le droit international humanitaire ne définit et réglemente que deux catégories de conflits armés. Il utilise le terme de conflits armés non internationaux pour désigner des situations très diverses dans la forme et l'objectif des affrontements armés. Ce terme est utilisé par opposition à la catégorie des conflits armés internationaux d'une part et à la catégorie des troubles et tensions internes d'autre part, qui sont exclus de la définition des conflits armés¹⁰.

À ce sujet, nous pensons que le conflit armé est aussi l'affrontement de deux parties militairement organisées, qui s'attaquent pour des raisons très variées. Il peut s'agir pour le contrôle de l'espace géographique, pour des attaches symboliques ou culturelles, pour des raisons géopolitiques, pour la conquête et conservation du pouvoir politique, pour la réclamation d'un droit aliéné, etc. Cette conception est plus globale, car elle tient compte de guerre civile, de rébellion et de l'insurrection, qui ne sont pas de catégories spécifiques définies et reconnues par le droit humanitaire.

2. Résilience

Lederach s'est gardé d'employer le concept de résilience, cependant, il utilise les expressions apparentées et synonymes de résilience, à savoir le potentiel du changement constructif, développer des capacités, développer des réponses transformationnelles, avoir une capacité de considérer des multiples avenues de réponse, etc. Pour lui, une approche transformationnelle du conflit est une réponse ou une capacité stratégique à court, à moyen ou à long terme, susceptible de générer ou de régénérer le processus de changement constructif, de prévoir des solutions durables, d'intégrer les dilemmes, c'est-à-dire des contradictions, de rendre compte de la complexité, à l'injustice, à la défaillance de la gouvernance¹¹.

Compris dans ce sens large, la notion de résilience traduit une capacité que le peuple a inventé au cours de son existence historique pour agir sur des crises, y répondre de manière efficace et appropriée en vue de maintenir son unité et la cohésion sociale. Les capacités individuelles ou collectives qu'il déploie, sont puisées dans son patrimoine culturel et servent à atteindre l'objectif global.

En effet, tout groupe humain confronté aux difficultés est capable d'inventer ses propres stratégies ou de recourir à l'extérieur, de reproduire des réponses existantes dans son environnement immédiat ou médiat en vue de les affronter et de les résoudre, et de se projeter dans le futur proche ou lointain.

¹⁰ S. VITE, « Typologie des conflits armés en droit international humanitaire : concepts juridiques et réalités », in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n°873, mars 2009, pp. 69 – 94. Document en ligne sur <http://www.icrec.org/fre/assets/other/irrc-873-vite-fre.pdf>, consulté le 10 janvier 2023 à 15 heures 30.

¹¹ J. MBAYA KANKWENDA et F. MUKOKA NSENDA, *Op.cit.*, pp. 35-82.

I. CONTEXTE ET ÉVOLUTION DU CONFLIT ARMÉ DANS LE KIVU ET DANS LE TERRITOIRE DE KALEHE

Cette situation commence avec la guerre de l'AFDL en 1996. Le régime de Mobutu a duré 32 ans et a été renversé le 17 mai 1997 par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) que dirigeait le Rwanda, l'Ouganda, le Burundi et l'Angola par l'entremise de M'zée Laurent Désiré Kabila autoproclamé Président de la République à l'issue d'un conflit armé qui avait éclaté le 22 octobre 1996. Ce conflit, tel que nous le savons, tire ses origines d'une part de l'arrivée massive des réfugiés Rwandais Hutu qui constituaient le Front Patriotique Rwandais au Rwanda en 1996 et ont envahi l'Est de RDC. Ces différents conflits armés seront à la base de multiples crimes armés commis sur le territoire congolais et va connaître une accentuation de la violence, provoquant la résurgence et la professionnalisation des milices populaires, car les forces locales ont remarqué que l'ennemi était toujours présent sous toutes ses formes.

Dans le territoire de Kalehe, pour faire face à l'agression étrangère, la population locale s'est constituée à des milices pendant les deux guerres du Congo (1996-1997 et 1998-2002) avec pour motivation la défense de la patrie menacée par les agresseurs étrangers. De ce fait, les mouvements d'autodéfense sont apparus en 1996 pendant l'AFDL, avec eux, la mobilisation populaire a gagné du terrain en recrutant les combattants dans toutes les masses populaires. L'activisme armé s'est amplifié en 1998 sous le RCD/Goma, car pendant cette période, la mobilisation s'est généralisée sur presque toute l'étendue du pays, pendant qu'en 2003, l'accord de Pretoria a créé du flou en incorporant toutes les milices et leurs adversaires au Gouvernement de la République. Curieusement, depuis 2004, il y a eu redynamisation des groupes armés. Cette fois-ci certains sont restés sur la ligne de défense de la patrie en collaborant avec d'autres mouvements populaires d'autodéfense¹² et avec le Gouvernement. D'autres ont rejoint ou ont été au service des agresseurs et des occupants du pays avec une autre feuille de route, à savoir l'exploitation des ressources.

Pour contourner les stratégies d'agression et d'occupation du Congo et résister au pouvoir rebelle, la population du Sud-Kivu, en général, et Kalehe, en particulier, à travers les associations de la société civile, ont réagi par des actions pacifiques (mémoire, manifestations pacifiques, lettres ouvertes, etc.). Et celles-ci ont eu d'impacts positifs sur les décisions coercitives des gouvernants.

¹² A cette période, la plus part de groupes armés locaux étaient composés de groupes ethniques qui se protégeaient contre d'autres de tendance ethnique étrangère.

I.1. Terre et identité ethnique au centre du conflit entre immigrants rwandais et autochtones congolais¹³

Dans le Kivu, à l'instar d'autres régions densément peuplées de la RDC, l'identité ethnique est intimement liée aux questions de régime foncier et de pouvoir politique. Tout au long de l'histoire récente, les autorités locales ont manipulé les tensions liées à l'identité ethnique et à la terre afin de consolider leur base de pouvoir et leur contrôle des ressources économiques, agricoles, forestières ou minières. La terre ou l'absence de terre reste le principal facteur de survie économique pour la plupart des habitants du Kivu et elle a contribué à différentes reprises à la création de milices à base ethnique ainsi qu'à des flambées de violence ethnique.

Traditionnellement, la distribution des terres relevait essentiellement du Chef coutumier local auquel le fermier versait une forme de tribut. L'administration coloniale belge n'a pas fondamentalement modifié ce système, bien que le transfert de Rwandais dans le Kivu ait perturbé les modes traditionnels de détention de terre en allouant aux Rwandais nouveaux arrivants des parcelles dans une zone achetée aux chefs locaux et placée sous l'autorité des chefs Rwandais. Tel, par exemple, est le cas du haut plateau dans le territoire de Kalehe où les Rwandais, par la facilitation occidentale, ont eu le privilège d'occuper plusieurs étendues de terre, riches en minerais. Dans un premier temps, ça ne posait aucun problème vu que le lieu était inhabitable et faisait très froid. Plus tard, ça devient une véritable source de tension puisque nonante pourcents de minerais du territoire de Kalehe sont concentrés dans le haut plateau et profitent qu'à une catégorie ethnique minoritaire et d'origine rwandaise.

La tension, jointe à la croissance démographique, a rendu le système d'occupation de terre de plus en plus incertain, conflictuel et lié à l'identité ethnique. Avec le temps, ces pressions ont entraîné une série de conflits ethniques et fonciers d'ampleur limitée, particulièrement celui qui a opposé, de 1997 à 2005, le groupe Banyarwanda (Batutsi et Bahutu) et le groupe autochtone (Bahavu et Batembo). Pour l'histoire récente, ces conflits ont commencé sur fond de contestation de la nationalité de Batutsi et Bahutu qu'ils seraient des étrangers installés dans cette partie du territoire favorable à l'agriculture et à l'élevage de gros bétail. Les lignes qui suivent donnent plus de détails concernant les conflits ethniques dans le territoire de Kalehe.

¹³ P. BYABUZE BADESIRE, *Présence rwandaise à l'Est de la RDC. Aspiration hégémoniques ou colonisation silencieuse ?*, DES, SPA, SSAP, UNIKIN, 2015, pp. 58- 80.

I.2. Conflit entre originaire et non originaire

Dans le territoire de Kalehe, les conflits de territoire et des terres opposent les groupes ethniques bien connus. Ce territoire est constitué de deux chefferies agrandies par l'administration coloniale, à savoir de Buhavu et Buloho. La chefferie de Buhavu formée de sept groupements est officiellement reconnue et attribuée aux Bahavu. Sur les sept groupements, ils occupent trois, à savoir : Buzi, Mbinga Nord et Mbinga Sud. Les Bahavu sont à égalité avec les Batembo qui occupent trois autres groupements dont Kalima, Mubuku et Ziralo. Le groupement de Kalonge est occupé par les Barongeronge. A la période postcoloniale, ces derniers ont été détachés du territoire de Kabare pour être annexés à celui de Kalehe¹⁴.

Le chef Kalonge arborant tous les symboles du pouvoir traditionnel réclame l'autonomie et l'érection de son groupement en chefferie de Kalonge. La demande d'autonomie est source de tensions avec les Bahavu qui perdraient une partie de territoire, des contribuables et les marchés. Aussi, l'autonomie est réclamée par les Batembo qui nourrissent le projet de reconstituer leur unité culturelle à partir de 1945 sur le contrôle des ressources et leur développement. Ils sont dispersés dans la province du Sud Kivu et localisés dans la chefferie de Bahavu, dans le groupement de Kalonge, dans la chefferie de Nindja en territoire de Kabare, à Luyuyu dans le territoire de Shabunda.

Dans la province du Nord Kivu, les Batembo vivent à Ufamandu et Katoyi dans la chefferie de Batembo en territoire de Masisi et dans le groupement de Walowa Loanda en chefferie de Wanyanga dans le territoire de Walikale.

Le conflit de territoire entre Batembo et Bahavu est devenu ouvert en septembre 1999 quand le mouvement politico-militaire connu sous le nom de Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) occupait l'Est du pays. Pendant la rébellion contre le gouvernement central de Kinshasa, le RCD a érigé à titre provisoire Bunyakiri en territoire par un arrêté départemental. L'existence définitive de ce territoire a été confirmée par un arrêté départemental du 22 juillet 2002. Ces modifications faisaient perdre aux Bahavu une zone importante d'influence, des sites miniers, et les conflits interethniques entre groupes autochtones éclatèrent.

Enfin, les conflits interethniques sur fond territorial opposent le groupe de Banyarwanda (Batutsi et Bahutu) contre les Bahavu et Batembo dans les moyens et hauts plateaux en territoire de Kalehe. Ces conflits ont commencé sur fond de contestation de la nationalité des Bahutu et Batutsi qu'ils seraient des étrangers installés dans cette partie du territoire favorable à l'agriculture et l'élevage de gros bétail¹⁵.

¹⁴ L. KASERKA KAZURA, *La guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo. Les enjeux cachés d'une guerre asymétrique*, L'Harmattan, Paris, 2022, pp. 35-46.

¹⁵ Idem.

A la nationalité, il s'est mêlé la question foncière. Ces deux facteurs font que les Batembo et Bahavu nient le droit de nationalité et de contrôle des terres aux Banyarwanda car ils les considèrent non originaire. Ils situent leur présence au Congo en 1959, jetant dans les oubliettes l'existence des chefferies traditionnelles des Bahutu et la Mission d'Immigration de Banyarwanda organisée par l'administration coloniale au Gishali et Jomba en 1936 au Nord Kivu¹⁶.

Les Banyarwanda rejettent ces allégations et disent qu'ils ont rompu des liens d'attache avec le Rwanda et sont congolais, leur nationalité est reconnue et couverte par la constitution de février 2006. Pour ces différentes raisons, ils existent la révision des limites des entités héritées de la colonisation pour les constituer également en chefferie agrandie et leur reconnaître l'exercice de pouvoir coutumier au même titre que les autres groupes ethniques établis au Congo. Ces revendications ont poussé le RCD à instituer les hauts plateaux de Buzi en chefferie et à confier sa direction aux Banyarwanda. Par cet acte, le RCD a envenimé les relations entre groupes ethniques¹⁷.

1.2.1. Gestion terrienne comme source des conflits dans le territoire de Kalehe

Dans le territoire de Kalehe, la terre est aussi source de mobilisation à la fois privée que collective. Les conflits fonciers ont un impact négatif sur la cohabitation pacifique intercommunautaire. En effet, ces dernières années, il est observé une recrudescence de cas d'assassinats ciblés dont les mobiles principaux sont liés à la gestion foncière, ce qui présume des liens entre le foncier et les activités d'hommes armés.

Le fait est qu'il existe deux types de concessions foncières. Premièrement, celles gérées par des personnes riches qui ont acquis de vastes étendues de terres. Deuxièmement, celles cultivées par de petits paysans. Selon plusieurs témoignages, les concessionnaires riches et puissants spolient la terre de petits paysans ou débordent les limites à travers la pratique appelée « Kuhumanya »¹⁸.

Dans ces dynamiques, les veuves et les orphelins sont souvent discriminés. Car, d'après les us et coutumes d'ici, les femmes ne participent pas à la gestion des terres. Pire encore, à la mort du mari, les veuves sont exclues de l'héritage lorsque le mari n'a pas laissé d'héritier garçon. Par conséquent, lorsque les biens laissés par le défunt sont spoliés par ses frères, cela se fait aussi au détriment des femmes et des orphelins.

¹⁶ B. MUCHUKIWA, *Identités territoriales et conflits dans la province du Sud-Kivu, R.D.CONGO*, Genève, Globethics.net, 2016, pp. 24-30, document consulté en ligne sur : www.globethics.net/publications.

¹⁷ F. ZIMUNGU KIPULA, *Op.cit.*, pp. 51- 73.

¹⁸ B. MUCHUKIWA, *Op.cit.*, pp. 25- 30.

En plus, la procédure d'obtention de titres fonciers par les populations locales est souvent longue et couteuse. A Kalehe, l'absence de ces titres alimente les conflits des limites entre propriétaires et entre populations et concessionnaires, de telle sorte que toutes les parties réclament la légitimité de jouissance sur les terres, sans parfois en fournir la preuve. Bien que les violences autour des conflits fonciers soient latentes dans certains clans, il s'observe cependant que certaines communautés ne se font pas toujours confiance. A Nyabibwe et Numbi, par exemple, elles se soupçonnent mutuellement de détention illégale d'armes à feu, qui, tôt ou tard, serviront à des actes de violence.

I.3. Exploitation des ressources naturelles et conflits dans le territoire de Kalehe

La situation de l'insécurité à l'Est, en général, et au Sud-Kivu, en particulier, n'a pas que des enjeux du pouvoir, mais elle est aussi liée aux enjeux économiques qui mobilisent plusieurs acteurs.

En amont, notons que les Nations Unies avaient diligenté une série d'enquêtes consistant à identifier les acteurs économiques actifs dans les différentes phases de guerres à l'Est de la République Démocratique du Congo. A l'issue de ces enquêtes, deux rapports des Nations Unies ont été rédigés et rendus publics. Ces rapports reconnaissent explicitement l'intervention de plusieurs firmes occidentales, du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi, tirant de gros profits économiques et financiers des minerais des zones de guerres de l'Est de la République Démocratique du Congo. Il s'agit notamment des rapports suivants (Bienfait Kambale, 2019) :

1. United Nations, Report of the Panel of Experts on Illegal Exploitation of National Resources and Other Of Wealth of the Democratic Republic of Congo, New York, United Nations Security, 12th April 2001 ;
2. United Nations, Addendum to the Report of the Panel of Experts on Illegal Exploitation of National Resources and Other Forms of Wealth of the Democratic Republic of Congo, New York, United Nations Security Council, 10th November 2001.

Ces rapports de l'ONU, d'après Bienfait Kambale, étaient appuyés par les conclusions de beaucoup d'ONG, à l'instar de Human Righth Watch qui citait nommément les acteurs économiques et même le chiffre d'affaires mobilisé pour payer de travailleurs engagés dans des Mines de Diamant, d'Or, de Coltan, de Zinc, etc. à l'Est de la République Démocratique du Congo, du Sud-Kivu jusqu'en Ituri dans l'ancienne Province Orientale via le Nord-Kivu.

Il ressort clairement de ces deux rapports du Conseil de Sécurité des Nations Unies que les guerres à l'Est de la République Démocratique du Congo, principalement au Sud-Kivu, ont été menées et se poursuivent pour, en marge

d'autres objectifs, piller systématiquement les minerais du sous-sol de la République Démocratique du Congo. Ces minerais transitent, pour la plupart, par le Rwanda, l'Ouganda et Burundi, avant de rejoindre leur destination finale où ils connaîtront une transformation pour ensuite être commercialisée au prix des millions des morts dans la partie Est du pays de Lumumba par les groupes rebelles actifs dans les zones minières concernées.

Mais en fait, les Rwandais, Ougandais, Burundais et, derrière eux, tous ceux qu'il est inutile de citer, sans oublier les multinationales, avaient-ils besoin de massacrer des millions et des millions de Congolais du Kivu ou de l'Est de la République Démocratique du Congo, pour la plupart des paysans, pour extraire et expédier outre-Mer les richesses du sol et du sous-sol du Kivu ? Les sites miniers sont en proie aux violences armées au Kivu et deviennent souvent des sites autour desquels des activités criminelles se développent, se consolident et se métastasent, s'il était question de décrire leur impact.

En effet, l'extraction illégale des ressources naturelles, mieux le pillage des ressources géologiques de la République Démocratique du Congo, permet la pérennité de ces mouvements rebelles grâce aux moyens financiers générés par ces mêmes minerais. La concentration autour des mines de ces groupes armés et ONG peut expliquer la division du travail et les rôles assignés à chaque acteur dans l'exploitation et le transport des produits miniers au-delà des frontières congolaises. Ces différents rôles que nous venons de résumer ne sont pas assumés par d'autres acteurs que par ceux qui vont et viennent autour des puits miniers. Souvent, c'est le paradoxe, sous la protection camouflée ou pas, des troupes onusiennes.

Au Sud-Kivu, dans le territoire de Kalehe, l'exploitation minière artisanale pose cinq types de problèmes, à savoir¹⁹ :

- le premier problème est que l'exploitation minière artisanale contribue à la destruction de l'environnement. Les arbres sont abattus en désordre dans les carrés miniers et les endroits où les minerais sont exploités deviennent peu propices à l'agriculture ;
- le second problème est celui de déstructuration de la famille. Lorsqu'ils obtiennent des revenus, les creuseurs s'adonnent à la consommation des boissons fortement alcoolisées au point que l'ivresse les pousse aux bagarres ;
- le troisième problème est celui des conditions de travail. L'exploitation minière étant artisanale, les creuseurs sont souvent exposés à des dangers, notamment : les noyades et éboulements des puits, causant ainsi mort d'hommes de manière répétitive ;

¹⁹ N. KAYEMBE, *Gouvernance des conflits liés aux ressources pastorales (eaux, terre et pâturage). Acteurs, enjeux et perspectives de la transhumance Mbororo au Nord-Est de la RD. Congo*, DEA/DES, SPA, FSSAP, UNIKIN, 2021-2022, pp. 23 - 109.

- le quatrième problème concerne la faible contribution du secteur minier au développement local. A Nyabibwe, par exemple, malgré la création du Comité local de Surveillance des Sites miniers et d'Acte de Corruption (CSAC) qui détermine les pourcentages destinés à chaque entité en raison de 75% des taxes pour le développement local et 25% pour le fonctionnement du Comité Provincial de Suivi des actions minières (CPS), le développement est resté qu'un idéal ;
- le cinquième problème est lié au partage inéquitable des revenus issus de l'exploitation minière. En effet, la majorité des creuseurs se sentent abusés par les propriétaires des puits, en ce sens que ces derniers ne les rémunèrent pas convenablement. Cette situation crée régulièrement un climat de tension entre ces deux groupes.

Bien qu'elles contribuent de manière substantielle à l'économie des ménages, l'exploitation d'autres ressources, en particulier le bois, ne manque pas de poser des problèmes dans le territoire de Kalehe. De nombreux conflits opposent opérateurs économiques et exploitants forestiers à cause de processus de vente et achat d'arbres pouvant être utilisés pour la fabrication des planches et des braises.

I.4. Les dynamiques régionales et Conflit dans le territoire de Kalehe

Le Congo démocratique a connu plusieurs actes et menaces d'agression de la part de ses voisins, le Rwanda et l'Ouganda. En effet, en visualisant cet itinéraire, on remarque que depuis longtemps, le Congo est dans le collimateur des étrangers. Les différents actes des acteurs pour cette fin rentrent dans le cadre d'une agression planifiée.

Les cas les plus connus sont entre autres les guerres et les immigrations. Concernant les expéditions rwandaises au Congo, le Kivu ancien fut la principale cible. Pendant longtemps, plusieurs expéditions rwandaises ont été menées sur cette partie du Congo, mais on retiendra celles du Rwanbudiri Kigeri IV qui ont débuté en 1873 au Nord (au Butembo) de l'ancien Kivu et qui ont pris au Bushi en 1895. L'objectif de Nsoro des Rwandais était d'agrandir leur territoire par la soumission des royaumes voisins.

Quant aux immigrations rwandaises au Congo, il est évident qu'elles ont été facilitées par le fait de la puissance coloniale. Il s'agit du processus des migrations spontanées, organisées par l'Administration Coloniale Belge au Kivu dans le cadre de la Mission d'Immigration des Banyarwanda (MIB) allant de 1936 à 1956 qui ont drainé des flux de migrants de première décennie d'indépendance. Ces migrations sont aujourd'hui à l'origine des tensions qui se cristallisent autour du foncier et de la question de la nationalité.

La motivation de ces immigrations résultait du fait que, les colonisateurs Belges ont instauré au Ruanda-Urundi une variante du même système qui

favorisait la minorité tutsi par rapport à la majorité hutu. C'est ainsi qu'ils jugèrent mieux importer au Congo une recette « miracle », une main-d'œuvre rwandaise dite qualifiée et essentiellement tutsi. Et ce transfert eut particulièrement dans le secteur stratégique des mines du Katanga, plus précisément dans l'Union Minière du Haut Katanga, domaine réservé de la Belgique au Congo belge et dans les grandes fermes et entreprises au Kivu et pourtant personne ne pourrait arguer qu'il manquait une main-d'œuvre ouvrière, qualifiée ou non qualifiée au Katanga ou dans tous le Congo. Tout ceci, au-delà de certaines raisons évoquées supra, montre évidemment que ce qui se passe à l'Est de la République Démocratique du Congo n'est rien d'autre qu'un complot international.

Au demeurant, notons que l'un des aspects-clés des dynamiques régionales est le trafic transfrontalier, principalement entre Kalehe et le Rwanda. Ce trafic peut être mis en lien avec la dynamique de « Mobilisation autour de l'identité ». En effet, alors que le commerce transfrontalier assure la survie des familles, participe à l'économie locale et contribue au renforcement des relations sociales entre le Rwanda et la RDC, il alimente aussi toute sorte de rumeurs sur base des replis identitaires, poussant ainsi les membres des communautés locales à faire prévaloir la thèse de l'invasion du territoire de Kalehe par des sujets rwandais.

Le trafic de vaches se passe entre le Rwanda et les hauts-plateaux, zone par excellence pour l'élevage des bovins. Ce trafic alimente les conflits au niveau local. En effet, ce commerce alimente la peur dans les populations locales en ce sens qu'une présence considérable des vaches envenime les conflits déjà existant entre agriculteurs et éleveurs.

De ce qui précède, il y a lieu de noter aussi que l'impact des dynamiques régionales sur la cohabitation communautaire est assez significatif. Le retour des populations rwandophones (en exil au Rwanda entre 1994-1996) est de plus en plus perçu comme une menace à la paix sociale. La population du territoire de Kalehe indique qu'elle éprouve une certaine peur au sujet du retour des Rwandais qui, jadis, habitaient dans le territoire et dont toutes les parcelles et champs ont été vendus par les chefs coutumiers.

I.5. Présence des groupes armés étrangers comme source de tensions dans le territoire de Kalehe

Les conflits armés à l'Est commencent à partir du génocide rwandais en 1994. Dès lors, plusieurs mouvements politico-militaires s'installèrent à l'Est et plus particulièrement dans le territoire de Kalehe. Les Forces Démocratiques de Libération du Rwanda constituent le plus important mouvement politico-militaire étranger encore présent dans l'est de la RDC, avec une estimation de 6000 à 7000 combattants pour les deux Kivu et environ 2000 dans le seul territoire de Kalehe. Ce groupe armé est essentiellement composé de Hutus

rwandais issus des ex-FAR, des Interahamwe et des populations civiles qui fuirent le Rwanda en 1994 suite à la progression du FPR au lendemain du génocide²⁰.

Outre les forces combattantes, les FDLR comptent plusieurs milliers de civils, communément appelés leurs « dépendants », principalement constitués des femmes et enfants des combattants. Si les premières ambitions des mouvements mis en place par les Hutus rwandais étaient de renverser militairement le gouvernement rwandais pour y restaurer un pouvoir hutu, aujourd'hui les FDLR ne concentrent plus suffisamment de puissance militaire pour constituer une réelle menace pour le pouvoir en place à Kigali. Ils continuent toutefois de dénoncer ce régime comme « une dictature sanguinaire » et exigent comme condition à leur retour l'organisation d'un dialogue politique inter-rwandais qui devrait permettre aux membres du mouvement d'accéder à des postes politiques et militaires de responsabilité au Rwanda²¹.

Après le démantèlement des camps de réfugiés, les ex-FAR et Interahamwe, réorganisés en ALIR, deviendront à partir de 1998 les alliés de Laurent Désiré Kabila et des mouvements maï-maï dans la lutte contre la rébellion du RCD à l'Est du pays. Dans le territoire de Kalehe, l'ALIR et, ensuite, les FDLR cohabiteront et combattront aux côtés des éléments maï-maï de Padiri jusqu'en 2003, occupant avec ces derniers les vastes forêts et milieux ruraux du territoire, tandis que le RCD en contrôlait les centres urbains²².

A partir de 2003, avec les accords de paix et la mise en place d'un gouvernement de transition impliquant tous les belligérants, Maï-Maï y compris, les FDLR, qualifiés désormais de « forces négatives », occuperont la grande partie de l'espace abandonné par les Maï-Maï. Ils contrôlaient, c'est encore le cas dans certains coins du territoire, une vaste zone du territoire de Kalehe et de nombreux villages, dont les principaux sont Ngokwe, Kauma, Kaciri, Lai-lai et Ramba dans le groupement de Mubugu ; Lumendge, Ekingi, Mangaa, Cinene, et Bushibwambombo dans le groupement de Kalima ; Chibinda, Bugaru, Mutale dans le groupement de Kalonge et la forêt de Chinono, Chambombo dans le groupement de Ziralo ainsi qu'une grande partie du groupement de Musenyi en chefferie de Buloho. Les FDLR du territoire de Kalehe opèrent à partir de quatre bases principales dont Ekingi

²⁰ F. ZIMUNGU KIPULA, *Op.cit.*, pp. 51- 73.

²¹ Le Rapport final du Groupe d'experts du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 12 décembre 2008 (S/2008/773) relève plusieurs cas de livraisons d'armes et de munitions par des officiers FARDC au groupe PARECO (pp. 32-34).

²² F. ZIMUNGU KIPULA, *Op.cit.*, pp. 51- 73.

(groupement de Kalima), Ngokwe (groupement de Mubugu), Bugaru (groupement de Kalonge) et Chambombo (groupement de Ziralo)²³.

Tous ces groupes armés ont tué, pillé et exploité les matières premières de la RDC. Les frustrations de leurs activités avaient amené certaines communautés à se militariser et à faire face à l'invasion étrangère. C'est le cas jusqu'aujourd'hui.

I.6. Acteurs nationaux et sous-traitance de l'agression et de l'occupation du Congo

Depuis les années 1990, la région des Grands Lacs africaines est en proie d'une guerre de basse intensité et de prédation. Paul Kagame du Rwanda et Yoweri Museveni de l'Ouganda prennent une part active à cette guerre. Ils opèrent au sein des réseaux d'élite transnationaux dont la traçabilité n'est pas toujours facile à établir. Cette guerre faussement qualifiée soit ethnique soit de Congolais a fini par révéler presque tous ses secrets, au fur et à mesure qu'elle dure. Les acteurs derrière cette guerre ont créé de différentes milices dans la région des Grands Lacs pour mieux la contrôler. Pour l'exécution de leur plan, dans la région en général et au Congo en particulier, d'autres ne voient que Kagame Museveni et Paul Kagame, et pourtant ce sont leurs vrais exécutants.

En effet, la constitution d'une sous-traitance moderne au Congo prend ses sources surtout dans les visées économiques de grandes puissances ayant la soif de contrôler une zone riche en minerais rares. Tout part d'une stratégie selon laquelle, pour bien contrôler la sous-région, il faut d'abord se débarrasser de Mobutu. Pour y arriver, la procédure n'était pas si simple. Depuis l'Ouganda, il fallait appuyer la FPR à pouvoir attaquer Habyarimana, soutenir les accords de paix d'Arusha entre FPR et le régime d'Habyarimana, et enfin renverser Habyarimana par la force en vue de s'occuper du Congo.

L'objectif de la part des grandes puissances est de constituer une sous-traitance tant au niveau de la sous-région qu'au niveau de la République Démocratique du Congo. Au niveau national, tel que témoignent les écrits de beaucoup d'auteurs²⁴, les conflits armés sont alimentés par la complicité de certains fils du pays qui tirent profit dans la pérennisation de ceux-ci. Ils exploitent, sans tenir compte de certaines exigences de la nature, les ressources du pays et cela avec la bénédiction de leurs maîtres occidentaux.

Il arrive de fois, pour des raisons d'élargissement de sa zone d'influence, qu'il y ait une concurrence mutuelle entre les acteurs agissants dans le Kivu. En effet, parmi les raisons de la perpétuité de la crise en cette partie du territoire national, il y a aussi la rivalité entre le Rwanda et l'Ouganda. Les responsables

²³ L. KASERKA KAZURA, *Op.cit.*, pp. 35 - 46.

²⁴ N. KAYEMBE, *Op.cit.*, pp. 23-109.

ougandais ont accusé le Rwanda pour miner ses efforts contre ADF, note le rapport de l'Africa Center, ajoutant que les Nations unies ont également cité l'Ouganda d'aider le M23. Dix ans plus tôt, les enquêteurs de l'ONU avaient affirmé avoir des preuves crédibles de l'implication du Rwanda.

D'après Jason Stearns, du Congo Research, l'opération militaire conjointe de l'Ouganda et de la RDC a créé des effets d'entraînement géopolitiques dans la région, le Rwanda se plaignant essentiellement que l'intervention de l'Ouganda empiète sa sphère d'intérêt dans l'Est du Congo. Tout ceci montre en suffisance l'implication de l'Ouganda et le Rwanda dans les conflits armés en République Démocratique du Congo.

II. RÉSILIENCE DE LA POPULATION DU TERRITOIRE DE KALEHE

Le déclenchement de la guerre de l'AFDL a provoqué une frustration chez la population du Kivu. Il a été à l'origine d'une mobilisation spontanée des congolais de tous âges au Sud-Kivu, et contribué à la création de structures réclamant d'armes et encadrement. La mobilisation populaire a été le résultat de l'idéologie de résistance prônée par les leaders ethniques et chefs traditionnels de différents coins du Sud-Kivu après l'occupation d'Uvira et de la ville de Bukavu. C'est la prise de conscience du devenir de la province qui était au rendez-vous. Le premier appel à une telle démarche fut celui de l'Eglise Catholique de Bukavu, suivi de la société civile et de l'autorité provinciale. D'où, dès les toutes premières hostilités à Bukavu, Goma et Uvira, la population du Kivu avait tout de suite compris que l'on était en face du démarrage visible d'une entreprise Ougando-Rwondo-Burundaise, avec l'aide discrète de grandes puissances occidentales.

Les rebellions naissantes depuis 1998 à l'Est du Congo, général, et Sud-Kivu, en particulier, ont contribué à l'exploitation et à la reconnaissance de la partie Est du pays. En effet, pendant l'installation nouvelles administrations ont été mitigées : c'était une occasion pour les uns de s'enrichir, d'une part, et pour les autres de s'appauvrir d'avantage, de l'autre.

Au demeurant, pour résister à l'agression et à l'occupation du Congo, les milices populaires du Sud-Kivu, en général, et Kalehe, en particulier, ont fait des alliances. Malgré ses multiples alliances et contre alliances avec d'autres groupes armés opérationnels en Province, et avec le gouvernement central, les milices populaires du Sud-Kivu n'ont pas été contrôlées par l'Etat, dans la mesure où elles ont été créées par des acteurs autres que ce dernier. Cependant, il s'observe aujourd'hui que la plupart de ces groupes semblent avoir été le résultat des initiatives couplées des chefs coutumiers et des populations locales en vue de lutter contre les étrangers.

Concernant les facteurs d'émergence, la réapparition du phénomène milice populaire « Maï-Maï » au Congo reste d'abord, la conséquence de la guerre de l'AFDL conduite par Laurent-Désiré Kabila en 1996, et ensuite, par le déclenchement de la rébellion du RCD-Goma en août 1998 dans la partie Est du Congo.

Aussi, la transition de 2003-2006 n'a pas laissé stable l'organisation milicienne. Au cours de cette période, les miliciens populaires rencontrèrent différents défis, qui les inciteraient beaucoup à prendre les armes. Ceci, parce que le gouvernement et les forces armées étaient en grande partie dirigés par de réseaux clientélistes. Même pour avoir une promotion, il fallait avoir une influence.

Les plus grandes mobilisations et manipulations des groupes armés dans l'histoire du Congo se sont produites juste à l'approche de la conférence de Goma de janvier 2008 dont l'objectif était d'enrayer le cycle de la violence. Curieusement, au lieu de calmer les esprits, elle provoqua une nouvelle prolifération des groupes armés. Ceci parce que, pour se positionner, chaque groupe semblait brandir ses propres revendications au détriment des autres. Plusieurs groupes ont été créés comme le Maï-Maï Shikito à Mwenga et d'autres ravivés comme le Mudundu 40 à Walungu.

Plusieurs opérations ont été lancées entre 2009 et 2011 contre les groupes armés étrangers, à l'occurrence les FDLR. Il s'agit entre autres des opérations Umoja Wetu et Kimia II. Celles-ci les ont tant soit peu affaibli, mais elles ont en effet provoqué une nouvelle mobilisation. Ceci, parce que, lors du processus de restructuration de l'armée lancé en 2011, visant à démanteler une partie de l'influence qu'avait acquise le CNDP, le retrait provisoire des brigades sur le terrain en attendant qu'elles se transforment en régiments, engendra un vide sécuritaire que certains groupes armés s'emparèrent pour remplir.

Quant aux élections de 2011, celles-ci ont actualisé la dynamique des groupes armés en ce sens où, pour obtenir un soutien électoral, les politiciens et certains leaders communautaires devaient recourir aux groupes armés pour maintenir leur influence.

En ce qui concerne les moyens d'action, notons que le déclenchement de la guerre de l'AFDL a provoqué une frustration chez la population du Kivu. Il a été à l'origine d'une mobilisation spontanée des Congolais de tous âges au Sud-Kivu, et contribué à la création de structures réclamant d'armes et encadrement. La mobilisation populaire a été le résultat de l'idéologie de résistance prônée par les leaders ethniques et chefs traditionnels de différents coins du Sud-Kivu après l'occupation d'Uvira et de la ville de Bukavu. C'est la prise de conscience du devenir de la province qui était au rendez-vous. Le premier appel à une telle démarche fut celui de l'Eglise catholique de Bukavu,

suivi de société civile et de l'autorité provinciale. D'où, dès les toutes premières hostilités à Bukavu, Goma et Uvira, la population du Kivu avait tout de suite compris que l'on était en face du démarrage visible d'une entreprise Ougando-Rwando-Burundaise, avec l'aide discrète de grandes puissances occidentales.

Dans le territoire de Kalehe, pour appuyer les milices populaires sur le terrain des opérations en vue de résister aux envahisseurs soutenus par les puissances, la population a usé de tous les moyens pour manifester leur attachement au principe d'un gouvernement central et de ne pas vivre sous l'emprise des étrangers. La population s'exprimait ou protestait à travers plusieurs moyens, à savoir, les moyens de communication, les manifestations de rue et marches pacifiques, les lettres ouvertes, refus d'obtempérer ou d'exécuter les ordres et décisions des autorités établies, les mémorandums, etc.

II.1. Transformation de conflit dans le territoire de Kalehe

Les orientations de la théorie de transformation des conflits sont dégagées à partir des publications de Lederach. Celles-ci décrivent l'objet de théorie, son champ d'application, les types de capacités à développer pour induire la transformation des conflits aux niveaux individuel, relationnel, sociétal et culturel.

De manière générale, il existe plusieurs voies de sorti d'un conflit, c'est-à-dire qu'il existe de mécanismes pouvant aider à résoudre les conflits que nous regroupons en deux catégories. Dans la première catégorie, nous avons les mécanismes dits non consensuelle/informelle. Il s'agit ici de : l'adjudication et l'arbitrage. Ces deux mécanismes renvoient à l'intervention d'une tierce partie habilitée (formelle ou informelle) et chargée de prendre la décision finale²⁵.

La seconde catégorie est celle des mécanismes dits consensuelle/formelle de conflit. Ce sont des méthodes alternatives de gestion de conflit, notamment : l'action communautaire et consultation, la négociation, la facilitation, la conciliation et la médiation²⁶. Contrairement aux premiers, les mécanismes de la seconde catégorie regroupent tous les processus allant dans le sens de la recherche d'un consensus. Dans le cadre de ceux-ci, ce sont les parties, elles-mêmes, qui décident ensemble comment gérer ou trouver une solution à leur conflit.

²⁵ A. HERRERA et M. GUGLIELMA DA PASSANO, *Gestion alternative des conflits fonciers*, ROME, Organisation Des Nations Unies Pour L'alimentation Et L'agriculture, 2007, p. 51.

²⁶ C. BOUNDJA, *Penser la paix avec Emmanuel Lévis, Histoire et eschatologie*, L'Harmattan, Paris, 2011, p. 23.

S'agissant de la situation de l'Est de la RDC, en général, et du territoire de Kalehe, en particulier, les actions menées de 2000 jusqu'à nos jours sont légion. Sur le plan interne, on peut, à ce sujet, citer :

- dialogue intercommunautaire ;
- activité économique pacificatrice, comme la distribution des chèvres, réconciliation à plusieurs membres de différentes ethnies pour favoriser les échanges, les dialogues et le suivi concerté ;
- activités culturelles : théâtres, balles, foot pour les jeunes ;
- ateliers de réflexion sur les thèmes comme : éducation civique, la gestion des conflits, la démocratie et paix, genre et développement, femme et bonne gouvernance ;
- amendement du code de la femme, participation à l'élaboration de la loi sur les viols et violences faites à la femme ;
- émission à la radio ;
- concertations synergiques avec d'autres acteurs de paix ;
- plaidoyers auprès des autorités locales, nationales ;
- sensibilisation des chefs des bandes armées à l'Est de la RDC (Laurent N'Kunda, etc.) ;
- actions de démobilisation.

Sur le plan externe, on peut retenir :

- concertation régionales avec les organisations du Rwanda, Burundi au sein de la dynamique régionale de la société civile ;
- voyage d'échange d'expérience des acteurs et actrices de la société civile de la région ;
- sensibilisation des acteurs sur la gestion de conflits, la démocratie et la paix, la femme et la paix, la femme et la bonne gouvernance.

Malgré la présence de la MONUSCO et malgré l'application de divers mécanismes proposés par d'autres organismes nationaux et internationaux, l'Est de la RDC, en général, et le territoire de Kalehe, en particulier, n'est pas toujours en paix. Les groupes rebelles tout comme les communautés continuent à vivre dans des tensions. Car, toutes les solutions proposées se sont soldées par un échec cuisant.

Certes, la paix ne signifie pas absence de conflit ; mais il faut un processus qui privilégie le dialogue constructif et inclusif aboutissant à la résolution d'un conflit entre individus à travers un comportement de compréhension mutuelle et de complémentarité des idées²⁷.

²⁷ A. NIYAKIRE et Ali., *Résolution pacifique des conflits*, Guide de formation destinée aux leaders communautaires « Imboneza », Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC) de la Province de Gitega, 2013, p. 9.

Puisque les conflits jalonnent nos existences et nos relations²⁸. Quand des conflits surviennent, en temps de paix, ils sont résolus sans usage de la force. Chez un individu, la paix est caractérisée par des sentiments de dignité, de quiétude, sans angoisse, sans intimidation et sans mauvaises idées²⁹. Pour ces raisons, on préfère éviter tout conflit, sans forcément réaliser qu'on pose ainsi les bases d'un refoulement qui cultive ses dynamiques destructrices. Pourtant, quand il émerge, le conflit pourrait aussi être vu comme un marqueur du besoin de porter une attention particulière là où apparaissent les premières tensions ; il serait donc un révélateur³⁰. Et parce que ces tensions peuvent conduire à la souffrance, à la perte ou à la destruction, le conflit signale le besoin d'une intervention.

Voilà pourquoi nous estimons qu'il faut mener de manière concomitante la consultation, la facilitation, la réconciliation et la négociation à Kalehe pour pouvoir trouver une issue favorable des conflits. Toutes ces démarches doivent commencer par le changement de la perception que l'on a du conflit. Il est bon de le considérer comme un phénomène normal de la vie en société : celle-ci étant fondée sur la multitude et donc la diversité, elle produit des tensions, des frictions, voire des incompatibilités, entre les collectifs et les individus qui la composent. Légitimer le conflit signifie l'accepter comme un phénomène normal des sociétés humaines tout en prenant conscience de son potentiel de destruction qui exige d'agir pour rechercher une transformation vers des rapports plus équitables. C'est dans ces conditions que le conflit détient un potentiel de transformation sociale, de changement dans le sens d'un progrès.

A partir de cette nouvelle perception, nous pouvons ainsi fonder le processus de pacification sur la doctrine et la philosophie de la Fondation... En effet, selon cette fondation, l'ONU, qui a été instituée après la seconde guerre mondiale pour éviter que les sociétés sombrent encore une fois de plus dans des violences, comme c'étaient les cas en 1914-1918 et 1940-1945, a lamentablement échoué et n'est pas parvenue à atteindre le but ultime pour lequel il a été créé. Car, dans presque tous les continents du monde, les conflits sont restés omniprésents. Les cas les plus emblématiques sont nombreux. On peut, à ce sujet, évoquer quelques cas suivants : l'Israël et la Palestine sont loin de s'accorder sur les enjeux qui les opposent ; l'Éthiopie et l'Érythrée sont loin de vivre en harmonie, la Russie et l'Ukraine sont plongées dans les affrontements ; la RDC et ses voisins, principalement le Rwanda, baignent dans une opposition ouverte sans précédent.

²⁸ K. GATELIER et Ali., *Transformation de conflit. Retrouver une capacité d'action face à la violence*, Charles Léopold Mayer, Paris, 2017, p. 15.

²⁹ A. NIYAKIRE et Ali., *Op.cit.*, p. 9.

³⁰ M.K. BIYOYA, *La spirale des guerres à l'Est de la RDC. Les moyens d'y mettre fin et de transformer le contexte*, Ed. IPRIS, Kinshasa, 2014, p. 24.

A la base de cet échec de l'ONU figurent des éléments, à savoir :

- l'absence de Dieu : selon la fondation, les nations ont instituée l'ONU pour instaurer la paix ; elles ont mis tout à sa disposition. Mais, il faut remarquer qu'aucune place n'a été réservée à Dieu dans cette organisation ;
- l'imperfection des hommes.

Le fait est qu'ici, la paix est comprise avant tout par les différentes lettres qui composent ce mot « paix ». La lettre « P » signifie pain, c'est-à-dire à manger selon la culture de chaque peuple. La lettre « A » renvoie à l'amour, c'est-à-dire un plaisir d'adoration pour tous les autres hommes qui t'entourent. La lettre « I » égale à l'injustice. Et la lettre « X » fait référence à la xénophobie.

Eu égard à cette situation, la fondation met en lumière une philosophie et une doctrine qui se fondent sur cinq principes fondamentaux tels qu'expliqués ci-dessous. Il s'agit de :

- dualité ;
- donner et recevoir ;
- but d'ensemble et but individuels ;
- croissance dans les trois stades successifs ;
- liberté à travers la responsabilité.

S'agissant du premier principe, la fondation démontre que instaurer la paix dans le monde en général et dans le territoire de Kalehe, il important que tous les acteurs reconnaissent avant tout que le monde fonctionne selon ce principe de dualité, c'est-à-dire que Dieu a créé tout ce qui est dans l'univers par deux : l'homme et la femme, le jour et la nuit, le soleil et la lune, etc. aucune des créations ne peut se sulfure à elle seule sans la présence de l'autre. C'est dire que l'homme doit reconnaître que sa vie est intimement liée à celle de son prochain. Au cas contraire, ni lui ni son prochain, personne ne saura vivre et avancer. Il y a là la logique d'interdépendance et de complémentarité universelle. C'est la maîtrise et compréhension de ce principe qui permettra au monde en général et à Kalehe de construire une paix durable.

Pour ce qui est du deuxième principe du donner et de recevoir, la fondation note qu'il découle du premier. Celui-ci met ne vedette l'idée selon laquelle il faut savoir interagir avec les autres. C'est là que se cache la bénédiction. L'homme doit savoir bien donner pour bien recevoir. Le fait de donner est un moyen nécessaire pour instaurer la paix entre les humains. L'égoïsme est réalité l'origine des frustrations et conflits qui naissent du jour le jour entre les humains. Car, personne ne peut se suffire à elle-même.

A propos du troisième principe qui parle du but d'ensemble et but individuels, la fondation situe aussi des conflits dans ces deux types de buts, c'est-à-dire le bien commun et le bien individuel. La poursuite et la priorisation

du but individuel par les acteurs est une source importante des conflits. Certes, les besoins ne sont identiques chez tous les hommes, mais il faut signaler qu'il existe des besoins fondamentaux communs à tous les êtres et qui nécessitent une action collective pour leur satisfaction. Ce qui implique qu'il faut avant tout privilégier ces besoins que ceux individuels pour ne pas faciliter l'émergence des conflits dans le territoire de Kalehe. L'Etat, à travers ses structures, notamment : le gouvernement provincial, l'assemblée provinciale du Sud-Kivu, le chef de territoire et son adjoint, doivent faire le minimum pour aider la population de Kalehe de satisfaire ces besoins. C'est dire que la paix ne peut être possible que si le but commun ou l'intérêt général est mis en avant plan.

Le quatrième principe est celui de croissance dans les trois stades successifs. Selon celui-ci, la fondation pense que l'homme doit croître à travers les trois stades de manière réciproque. Au cas contraire, ça sera l'hécatombe. Le premier stade est celui de la formation. Ici, elle met l'accent sur l'éducation comme étant le facteur principal qui permet d'inculquer à l'homme des valeurs de la société sans lesquelles il sera semblable à un animal. Le deuxième stade est celui de la croissance. Ici la fondation note que c'est le niveau où l'homme est appelé à prendre des connaissances qui vont lui rendre utile à la société. Il s'agit de connaissances scientifiques. Le dernier stade est celui de l'accomplissement.

Le dernier principe est celui en rapport avec la liberté à travers la responsabilité.

CONCLUSION

La violence et les affrontements armés à répétition causent d'immenses souffrances humaines dans plusieurs provinces de la République Démocratique du Congo. Des décennies d'instabilité, de conflit armé et de violence intercommunautaire ont exposé des millions de personnes à des violences physiques et psychologiques jusqu'à faire de milliers de morts.

A l'Est de la RDC, tout commence par les guerres d'AFDL en octobre 1996 et celle du RCD Goma en août 1998. Les guerres ont accéléré ou favorisé non seulement l'exploitation du pays et l'occupation de la patrie, mais aussi ont aussi humilié le pays en le plaçant sous l'influence des Etats voisins de la région des grands-Lacs. Elles sont enfin permises que le Kivu soit victime d'un conflit d'une extrême complexité marqué par l'atomisation des groupes rebelles concentrés sur cette partie du Congo (congolais, rwandais, ougandais, burundais, ...), alliés ou rivaux, selon les appartenances ethniques et intérêt du moment. Ces deux guerres posent actuellement un problème sécuritaire au pays. On parle des droits bafoués, des femmes violées, des enfants traumatisés, des hommes tués, ... en enlevant tout espoir de vie aux populations qui vivent à l'Est du pays.

Devant cette réalité indûment imposée aux populations qui vivent à l'Est de la République Démocratique du Congo, les habitants du Sud-Kivu en général, et Kalehe, en particulier, ont développé une attitude de résilience en refusant de céder face aux envies des belligérants et autres acteurs au niveau régional et mondial qui, pour des intérêts économiques et politiques, sont prêts à tuer des milliers d'individus pour l'atteinte de leur objectif.

Notons également que la manipulation des acteurs étrangers trouve un lit de conflits interethniques, parfois suscités par des acteurs politiques congolais, qui se reprochent mutuellement d'être à la base de la déstabilisation du pays. Le groupe ethnique local (Batembo et Bahavu) affirme que les Batutsi et Bahutu qui vivent dans le haut plateau sont des étrangers, mais profitent des richesses de la République Démocratique du Congo au détriment des autochtones qui périssent dans la misère. Chose réfutée par les ethnies accusées, qui ne cessent de rappeler leur congolité, bien que cela reste une source de tension permanente qui peut aboutir à tout moment à un conflit intercommunautaire. Devant cette difficulté, nous avons proposé la résolution de la crise en tenant compte de cinq principes qui sont : dualité ; donner et recevoir ; but d'ensemble et but individuels ; croissance dans les trois stades successifs et liberté à travers la responsabilité.

BIBLIOGRAPHIE

- BIYOYA M.K., *La spirale des guerres à l'Est de la RDC. Les moyens d'y mettre fin et de transformer le contexte*, Ed. IPRIS, Kinshasa, 2014.
- BOUNDJA C., *Penser la paix avec Emmanuel Lévis, Histoire et eschatologie*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- BOUNDJA C., *Penser la paix avec Emmanuel Lévis, Histoire et eschatologie*, L'Harmattan, Paris, 2011.
- BYABUZE BADESIRE P., *Présence rwandaise à l'Est de la RDC. Aspiration hégémoniques ou colonisation silencieuse ?*, DES, SPA, SSAP, UNIKIN, 2015.
- CHAVANIS J.L. et GAVA M.J., *Outils et pratique de la médiation : Dénouer et prévenir les conflits dans et «hors les murs»*, Interdiction, Paris, 2014.
- CLINTON B., *Paix et démocratie*, Organisation des Nations Unies, Paris, 2004.
- DECKERS J.L. et VAN DEN STEEN H., *Petit guide pratique pour l'usager potentiel de la médiation en entreprise, dans le non marchand, dans les organisations, les institutions et les administrations*, UBMP, SL, SD.
- DOMINIQUE PICARD E.M., *Petit traité des conflits ordinaires*, Le Seuil, Paris, 2006.
- DUMONT O., *Histoire de la Belgique*, Club France Loisirs, Paris, 1977.
- FAIVRE DELORD C., *Leadership et intelligence des conflits Adopter des comportements efficaces en situation conflictuelle grâce au Dynamic Conflict Model (DCM)*, Dunod, Paris, 2014.
- GATELIER K., et Ali., *Transformation de conflit. Retrouver une capacité d'action face à la violence*, Charles Léopold Mayer, 2016.
- HERRERA A. et GUGLIELMA DA PASSANO M., *Gestion alternative des conflits fonciers*, Organisation Des Nations Unies Pour L'alimentation Et L'agriculture, ROME, 2007.
- KASEREKA KAZURA L., *La guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo. Les enjeux cachés d'une guerre asymétrique*, L'Harmattan, Paris, 2022.
- LETHIERRY H., *Des conflits à l'école, les rixes du métier*, Chronique sociale, 2005.
- MBAYA KANKWENDA J. et F. MUKOKA NSENDI, *La République Démocratique du Congo face au complot de la balkanisation*, Ed. ICREDES, Kinshasa, 2013.
- NIYAKIRE A., IRANYIBUKA, T., et NDACAYISABA, R., *Résolution pacifique des conflits. Guide de formation destinée aux leaders communautaires « Imboneza »*, CDFC, 2013.
- NIYAKIRE A. et Ali., *Résolution pacifique des conflits, Guide de formation destinée aux leaders communautaires « Imboneza »*, Centre de Développement Familial et Communautaire (CDFC) de la Province de Gitega, 2013.
- SIMMEL G., *Le conflit*, Circé, Paris, 1992.